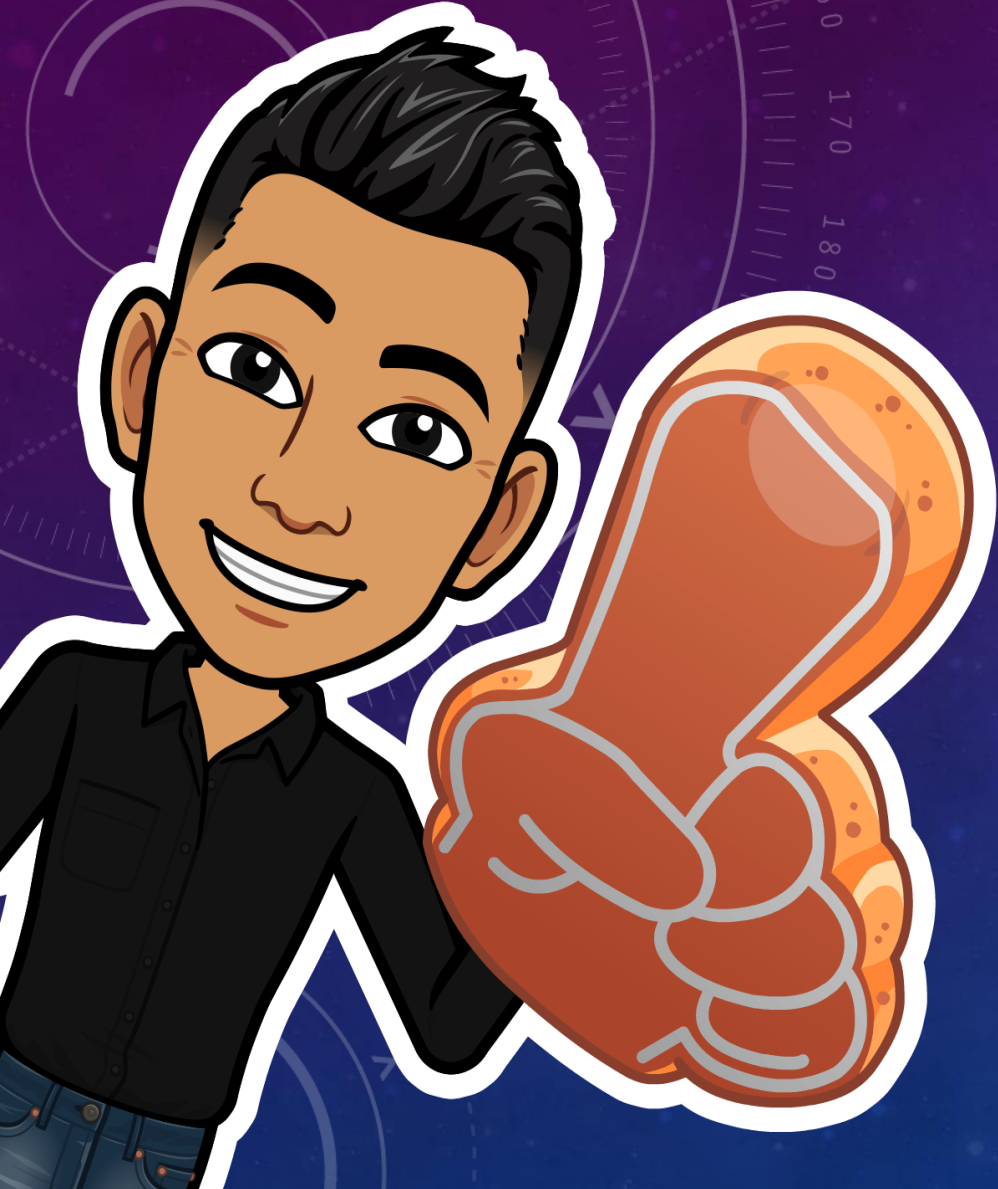


MAJ février 2025



LA VAE

Post-Recevabilité

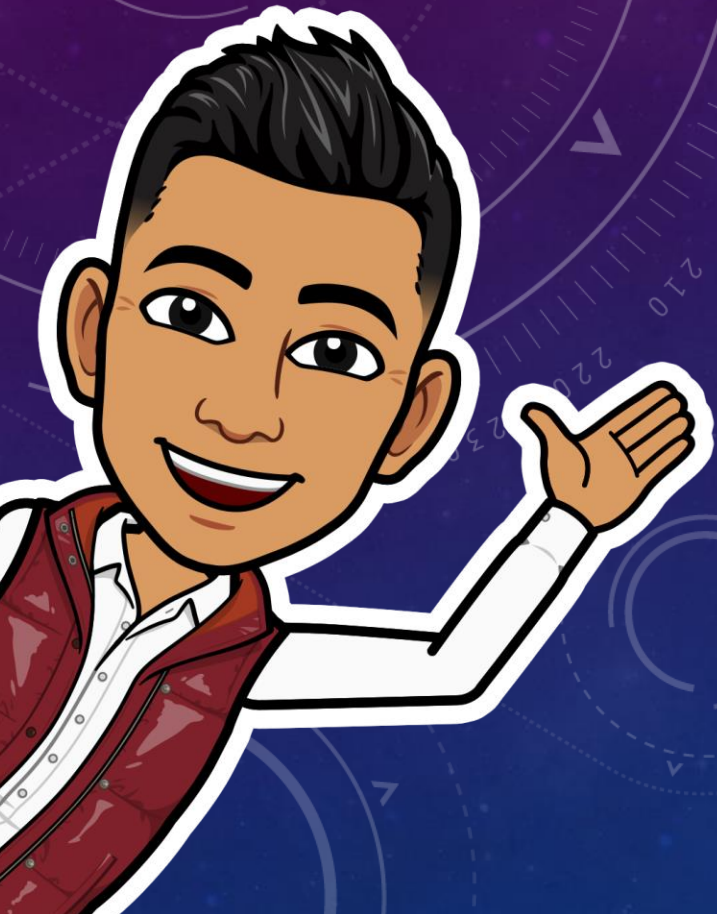
Cinetik
Coaching - Formation

C'EST QUOI LA VAE ?

La VAE est un processus inscrit dans le Code du Travail (article L.900-1) et dans le Code de l'Education (article L.335-5) :

en France, c'est la troisième voie d'obtention d'une certification.

C'est une démarche volontaire de la part d'un individu, qui souhaite obtenir **un diplôme, une certification ou valider un bloc de compétence**, sans obligatoirement suivre de formation.

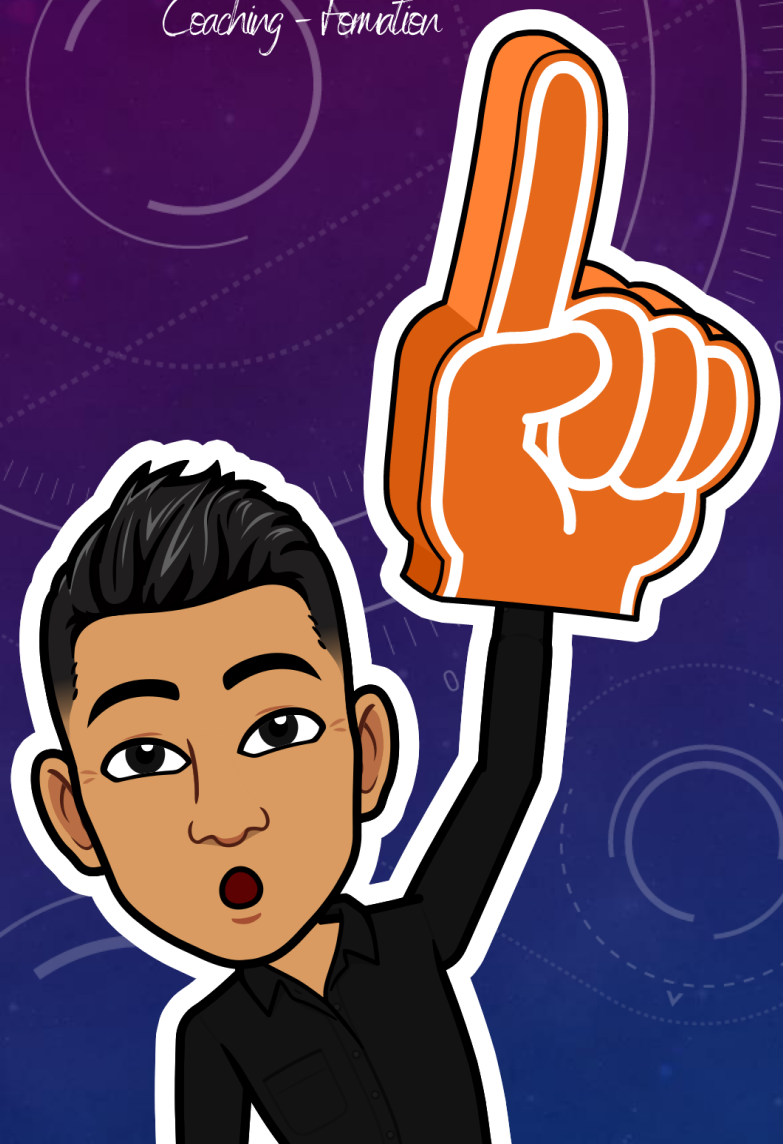


POURQUOI FAIRE UNE VAE ?

- Être acteur de son parcours professionnel
- Connaitre ses compétences et prendre du recul sur ses pratiques professionnelles
- Développer ses compétences :
 - le travail exigé par la VAE permet de développer certaines compétences particulières
- Sécuriser son parcours professionnel
- Gagner en confiance et en efficacité

- Décrocher un diplôme et valoriser les compétences acquises
- Avoir une meilleure aisance dans l'exercice du poste de travail

- Maintenir son employabilité sur le marché du travail
- Avoir une vision claire de son évolution
- Augmenter ses possibilités d'évolution

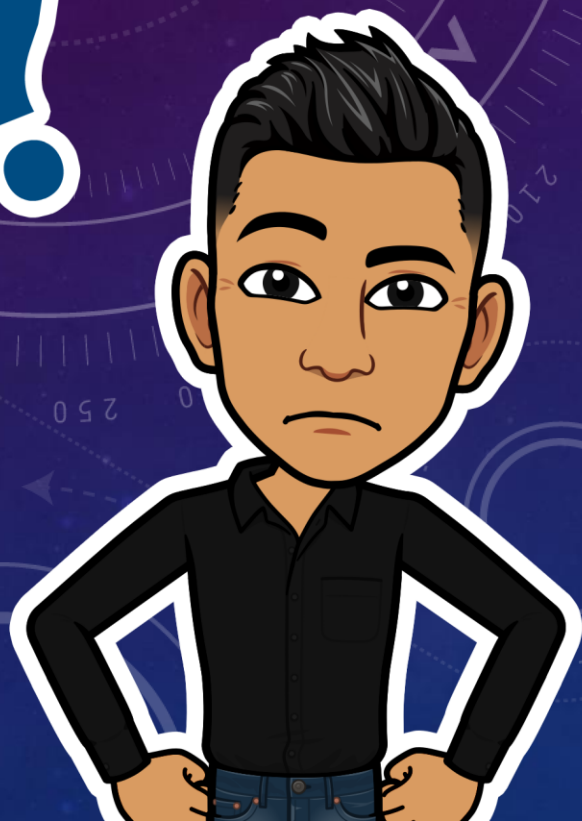


MAIS ÇA CONCERNE QUI ?

Toute personne, quel que soit son statut, **qui a de l'expérience professionnelle en lien direct avec la certification choisie.**

Les expériences suivantes peuvent être prises en compte dans la mesure où elles sont justifiées :

- Expériences salariées ou non salariées
- Activités bénévoles ou volontaires
- Expériences dans le cadre d'une fonction de responsable syndical, de conseiller municipal, général ou régional
- Les périodes de formations initiales ou continues en milieu professionnel (formation en alternance ou en apprentissage)
- L'activité professionnelle peut avoir été exercée de manière continue ou discontinue, à temps plein ou partiel et dans différentes structures (entreprise, association,...)



COMMENT ÇA MARCHE ?

LES PHASES DE LA VAE

C'est vous en autonomie !

CHOIX DE LA
CERTIFICATION

DEMANDE DE
RECEVABILITÉ

SI OK

DOSSIER
PREUVE

PASSAGE
DEVANT LE
JURY

CERTIFICATION
TOTAL PARTIEL
OU NON
VALIDATION

C'est nous avec vous !



L'ACCOMPAGNEMENT Post-Recevabilité

ACCOMPAGNEMENT
AU DOSSIER PREUVE

PRÉPARATION AU
JURY

CERTIFICATION
TOTAL PARTIEL OU
NON VALIDATION

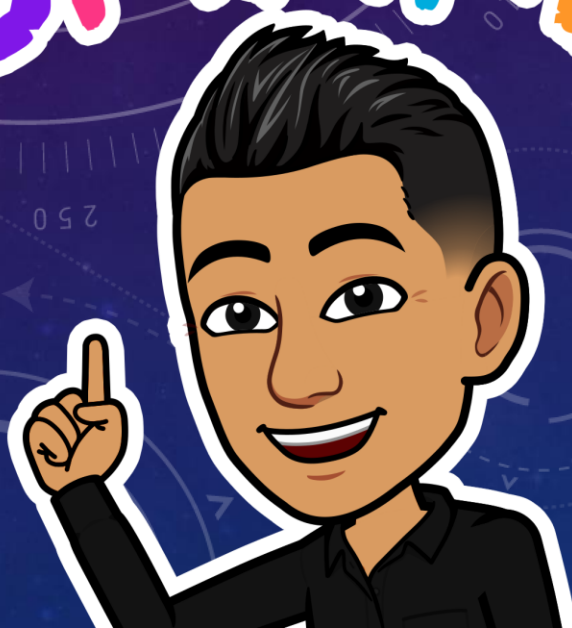
18 H

9 séances de 2 Heures



14H

SMART!



ACCOMPAGNEMENT AU DOSSIER PREUVE

Si votre candidature est acceptée, vous poursuivez la démarche VAE et remplissez le **dossier preuve** de VAE.

Nous vous accompagnons dans **la constitution de votre dossier !**

4H



PREPARATION AU JURY

Un jury est constitué par chaque certificateur, afin **d'évaluer vos compétences acquises** au cours de son expérience, et de **vérifier** si elles **correspondent** à celles exigées par le **diplôme**.

Nous vous aidons à vous préparer la présentation de votre dossier **devant le jury VAE !**

3 SITUATIONS POSSIBLE

VALIDATION TOTALE

Délivrance de la
certification



BRAVO

VALIDATION PARTIELLE

Les blocs de
compétences
acquis le sont
définitivement :
**vous pouvez
représenter un
dossier VAE pour
valider les DC
manquants ou les
valider en
formation**

NON VALIDATION

Vous pourrez
représenter votre
dossier
ultérieurement, ou
éventuellement
revoir le choix de la
certification !



SYNTHÈSE DE L'ACCOMPAGNEMENT VAE Post-Recevabilité

1800€*

UN PARCOURS DE 18H

- 9 séances de 2H en présentiel ou Visio
- De l'identification de votre certification jusqu'au passage devant le jury !



Cinetik
Coaching - Formation

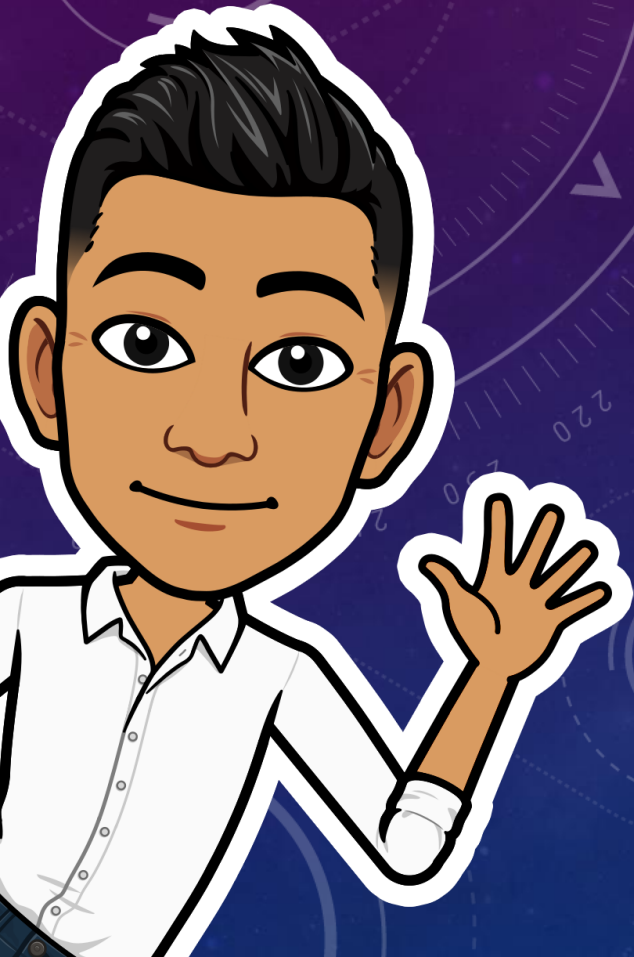
*exonérée de TVA — [Art. 261.4.4 a du CGI](#)

[Frais de recevabilité non comprise si diplôme de l'éducation nationale](#)

LES FINANCEMENTS

La question du financement de votre VAE, fera l'objet d'une étude de notre part afin de trouver, avec vous, la meilleure solution possible.

- PÔLE EMPLOI
- EMPLOYEUR
- FINANCEMENT PERSONNEL
- AGEFIPH
- TRANSITION PRO



DES QUESTIONS ?



07.69.02.97.37

mail@cinetik-rh.fr

cinetik-rh.fr

Cinetik
Coaching - Formation